



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

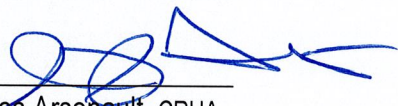
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tiendra une séance extraordinaire le mardi 14 décembre 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, afin d'adopter le budget pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac ce 15^e jour de novembre 2021.



Jacques Arsenault, CRHA
Greffier